



Sainte-Livrade

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil Municipal

FINANCE: Budget 2026 du jeudi 30 avril 2026 à 20:00

En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Absents : 0

Procurations : 2

Date de la convocation :
14 avril 2026

Président de séance :
Madame Rachel TRILHE

Secrétaire de séance :
Christine FABRÉGUE

Rapporteur : Rachel TRILHE

N° interne de l'acte :
2026-18

N° de feuillet : 1

Certifié exécutoire:

**Transmis au contrôle de
légalité le:** 11 mai 2026
Publié le: 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Livrade, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Rachel TRILHE, Maire.

Membres présents :

Michel MORICE, Rachel TRILHE, Cédric FOURCASSIER, Émilie CELLA, Frédéric GOUBIER, Anne COSTES, Charlène BIGNERES, Jacques LARRUE, Christine FABRÉGUE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marie BARRERE (donne pouvoir à : Christine FABREGUE), Cédric JAEN (donne pouvoir à : Émilie CELLA)

Membres Absents :

Numéro de l'acte interne : 2026-18

Objet : Vote des Taxes Locales 2026 (1259)

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation (TH).

En conséquence, **Madame le Maire** propose à l'assemblée délibérante de :

- Maintenir en 2026 comme suit les taux au niveau de ceux de 2025

TAXES	Taux 2025 (rappel)	Taux 2026
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	38,61%	38,61%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	66,64%	66,64%
Taxe d'Habitation (TH)	10,07%	10,07%

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de **Madame le Maire**, après en avoir délibéré,

Décide :

De voter pour 2026 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 38,61%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 66,64%
- Taxe d'Habitation : 10,07%

Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent à la majorité :

Résultat du vote : Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 0

Adoptée à la majorité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

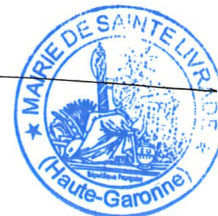
Ont signé Maire et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Sainte-Livrade le 06 mai 2026

Rachel TRILHE, Maire

Secrétaire de séance:
Mme Christine FABRÉGUE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecour.fr



COMMUNE : 496 SAINTE LIVRADE
 ARRONDISSEMENT : 31 TOULOUSE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GRENADE-CADOURS

N° 1259 COM (1)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	(col. 4 x col. 2)	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	291 177	38,61	123,48	285 200	110 116	38,61	110 116
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	17 293	66,64	237,68	17 400	11 595	66,64	11 595
Taxe d'habitation (TH)	10 086	10,07	58,42	8 300	836	10,07	836
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		122 547		122 547
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produit référence 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	122 547

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	8	10	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)					
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)					
Taxe d'habitation (TH)					
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					
			Produit total souhaité = 122 547		
			Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			1 818	0	0	-14 164	11
								-12 346

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
122 547		-12 346		110 201

À TOULOUSE
 Le 27 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 HUGUES PERRIN

Le 30 Avril 2026
 Pour la Commune de
 Sainte-Livrade
 Rachel TRILHE
 Maire

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.